RAPPORT N° 94

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Actions en faveur de la biodiversité

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service Stratégies Environnementales des Territoires 16466

PRESENTATION

Le bassin méditerranéen est l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale compte tenu de sa richesse et de sa diversité. À ce titre, le département des Bouches-du-Rhône, avec sa variété biogéographique et ses nombreux sites emblématiques (Camargue, Alpilles, Sainte Victoire, Sainte Baume, Calanques...etc.), partage une responsabilité de fait face aux générations futures. Les principaux enjeux relatifs à la biodiversité régionale correspondent donc à :

- la conservation de la biodiversité patrimoniale particulièrement bien représentée en région et dans le département,
- la préservation de la biodiversité ordinaire par une meilleure intégration des mécanismes de conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles relatives à l'agriculture, l'urbanisme et aux infrastructures de communication,
- la construction d'un réseau fonctionnel d'aires protégées représentatif de la biodiversité régionale (terrestre et marine), notamment au travers de la vitrine des Espaces Naturels Sensibles,
- au maintien de l'attractivité du territoire.

OBJET DU RAPPORT

C'est dans ce contexte, et pour répondre à ces objectifs qu'a été inscrite au Budget Primitif 2017 de notre collectivité une ligne budgétaire destinée à soutenir les projets en faveur de l'étude, la connaissance et le maintien de la biodiversité dans les Bouches-du-Rhône portés uniquement par des structures publiques ou parapubliques permettant de faire apparaître le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône comme un véritable partenaire actif en matière d'étude et préservation de la biodiversité.

Ainsi, pour 2017, trois projets d'études ont été identifiés auprès des partenaires réguliers du Département : le Parc Naturel Régional de Camargue et le Parc Naturel Régional des Alpilles.

- Parc Naturel Régional de Camargue

« Suivis scientifiques de la faune marine dans le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc »

L'objectif est d'évaluer, suite au premier inventaire de 2014, les effets sur les peuplements de poissons adultes et juvéniles (biodiversité, taille des espèces, biomasse) de la mise en cantonnement de pêche de 450 hectares dans le golfe de Beauduc.

Pour un montant total de l'opération de 65 000 €TTC, le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de 17 550 €

- Parc Naturel Régional des Alpilles

« Inventaire faunistique des Marais des Baux »

L'action consistera à mener des prospections sur les Marais des Baux permettant d'inventorier et de déterminer la localisation des nombreuses espèces (présence/absence, densité, capture/marquage...) de la faune aquatique (castors, loutres, cistudes, campagnols amphibies, faune piscicole...) mal connue car très peu étudiée.

Pour un montant total de l'opération de 18 000 €TTC, le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de 2 700 €

« Elaboration du plan de gestion du Tunnel de la mine à Orgon en faveur des chiroptères » Le « Tunnel de la mine » à Orgon, dans lequel coule le canal des Alpines, abrite une importante colonie mixte de reproduction de chauves-souris découverte en 2003. En 2013, ce site a fait l'objet d'un classement en Arrêté préfectoral de Protection de Biotope afin de préserver, d'une part, le site et, d'autre part, les chauves-souris s'y reproduisant. L'élaboration d'un plan de gestion, sur une perspective d'au moins dix ans, constitue la première priorité de protection de ce gîte.

Pour un montant total de l'opération de 12 500 €TTC, le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de 5 000 €

PROPOSITION

Au vu des éléments exposés dans le présent rapport, vous voudrez bien vous prononcer sur l'octroi des subventions réparties comme suit :

- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue : 17 550 €

- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : 7 700 €

La dépense correspondante d'un montant de 25 250 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée au Domaines départementaux et aux espaces naturels, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL